

**COMPTE RENDU
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIEUX
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

Présents : Mme Denise **SCHROBILTGEN** Maire - Mr Gérard **LEUK**, Mme Valérie **LEBOYER**, Mme Isabelle **BERTRAND** Mr Marc **MOUILLESEAU**, Adjoints au Maire - Mme Maryvonne **BOUCHEZ**, Mr Silvano **CASTELLARIN**, Mr Grégory **CHARLET**, Mme, Mme Véronique **DRIEU**, Corinne **FABLET**, Mr Jean **MADEC**, Mme Isabelle **REFFET**, Mme Ghislaine **VETTOR** Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Brigitte **CARON** pouvoir à Mme Denise **SCHROBILTGEN**, Mme Anne **PARIS** pouvoir à Mme Isabelle **BERTRAND**.

Absents : Mr Jules **LADOUCEUR**, Mr Eric **VAN DE VALLE**.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard **LEUK** est élu Secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance.

Aucune observation n'étant émise par les membres du Conseil Municipal, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

N° 2020/01

Objet : Maison médicale, signature compromis de vente des terrains constituant l'emprise foncière de l'opération

Madame le Maire rappelle la délibération du 8 juillet 2019 par laquelle les formalités de ventes, de convention, d'actes divers sont définies et pour lesquels le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer ces documents pour la réalisation de cette opération.

Dans les formalités urgentes à exécuter, un compromis de vente de terrain a été reçu en mairie et doit être signé dès que possible pour permettre à Oise Habitat de finaliser le dossier et ceci avant le 31 mars 2020.

Considérant que la maison médicale est un objectif important de service public et d'intérêt général pour la commune (installation de médecins et d'activités paramédicales).

Madame le Maire donne lecture de ce compromis, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité :

- Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer ce compromis et tous les actes, conventions se rapportant à cette opération d'Oise Habitat.

N° 2020/02

Objet : Renouvellement du bail de location du bureau de Poste

Madame le Maire retrace l'historique du bureau de Poste de Rieux et explique que le bail conclu avec la Poste a expiré en décembre 2019. Le bail en cours se poursuit par tacite prolongation jusqu'au 31 mars 2020.

Monsieur LEUK expose les modalités du renouvellement du bail :

- loyer annuel identique de 22 601.16 €uros au 1^{er} janvier 2020, soit 5 650.29 €uros par trimestre, payable «à terme à échoir»,
- bail commercial d'une durée de 9 années avec effet au 1^{er} avril 2020,
- indexation annuelle automatique à la date anniversaire, indice de référence ILC (indice loyers commerciaux),
- Divers plans ainsi qu'un diagnostic thermique et amiante.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- se déclare favorable au renouvellement du bail de location de la poste suivant les dispositions et le montant du loyer ci-dessus ;
- autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer le nouveau bail.

N° 2020/03

Objet : Contrat de maintenance pour la protection des bâtiments communaux

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par le jugement du 7 mai 2019, le Tribunal de commerce de Beauvais a prononcé la mise en liquidation judiciaire de la Société AUBRESPIN, Alarmes, Conseil, Sécurité enseigne : ACS SECURITE (AACS) dont l'activité portait sur les équipements électroniques et mécaniques de la maintenance de protection des biens communaux.

Afin d'assurer la maintenance des équipements de protection, la société KLENA Protection électronique située à Beauvais propose un contrat de maintenance « Medium », option B avec 1 visite par an. Le coût de cette prestation est fixé à 250.00 € H.T/an. Ce prix est révisé chaque année selon les modalités inscrites au présent contrat.

Considérant que la maintenance pour la protection des bâtiments communaux est importante afin de garantir la sécurité des biens et des personnes,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve le contrat d'entretien à intervenir entre la commune et la société KLENA.
- Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à cette décision.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal correspondant.

N° 2020/04

Objet : Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée AC n°154 lieu-dit « champtraine »

Madame le Maire rappelle la délibération du 25 mars 1988 portant sur la cession d'une partie de la parcelle communale, cadastrée AC n°154 lieu-dit « champtraine » à Monsieur et Madame Dodé, propriétaires de la parcelle AC n° 153 attenante.

Il s'avère que la procédure de vente n'a pas été menée à son terme. Madame le Maire propose de régulariser cette situation.

Comme il en avait été délibéré, il s'agit de la vente d'une bande de quatre mètres de largeur d'environ 70 m de long soit d'une superficie de 280 m² à 300 m².

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide de céder la bande de quatre mètres de largeur d'environ 70 m de long soit d'une superficie de 280 m² à 300 m², à Monsieur et Madame Dodé propriétaires riverains domiciliés, 4 rue Joseph Havy
- fixe à 3.80 Euros le prix de vente du m².
- dit que l'acquéreur supportera tous les frais relatifs à cette vente (géomètre, notaire...)
- cette vente devra être réalisée dans les 2 ans à partir de la date de cette délibération.
- autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous les actes et les pièces nécessaires à cette cession.

N° 2020/05

Objet : Convention SPA - Avenant 2020

Madame le Maire rappelle la délibération du 23 février 2018 approuvant la convention avec la SPA pour le ramassage des animaux errants ou divagants sur le domaine public ainsi que la délibération du 19 mars 2019 relatif à l'avenant pour l'augmentation des frais de prestation.

Selon l'article 9 de la convention, un avenant doit intervenir pour le coût de revalorisation des frais de prestation.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé, après délibération à l'unanimité :

- Approuve l'avenant à passer en 2020 avec l'Association « SPA d'Essuilet de l'Oise » tel que joint à la présente et précise que suivant l'option B (0,683 €uros x 1561 habitants), la somme de 1 066.16 €uros sera inscrite au budget communal 2020.

N° 2020/06

Objet : Communauté de Communes des pays d'Oise et d'Halatte : rapport d'activités 2018

Madame Valérie LEBOYER, 2^{ème} Adjointe, Conseillère communautaire, présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte pour l'année 2018.

Ce rapport fait état du fonctionnement général de la CCPOH et des actions réalisées en 2018.

Elle explique l'organisation de ces services, les indicateurs financiers et répond aux questions posées par les membres du Conseil.

Le Conseil Municipal :

Prend acte du rapport 2018 présenté qui peut être consulté en Mairie

N° 2020/07

Objet : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte : Rapport annuel 2018 prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur Gérard LEUK, 1^{er} Adjoint, délégué de la commune à la commission du service public de collecte de déchets, informe le Conseil Municipal de la réception du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de la collecte des déchets et explique l'organisation de ce service et répondant aux questions posées par les membres du Conseil.

Il précise l'importance de la collecte des déchets ménagers.

Le Conseil Municipal :

Prend acte du rapport présenté qui peut être consulté en Mairie

N° 2020/08

Objet : Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) Rapport annuel 2018

Monsieur Gérard LEUK, 1^{er} Adjoint, délégué de la commune à la commission du service public d'élimination des déchets, informe le Conseil Municipal de la réception du rapport annuel 2018 sur le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets du Syndicat Mixte du Département de l'Oise.

Il explique l'organisation de ces services, les indicateurs financiers et répond aux questions posées par les membres du Conseil.

Le Conseil Municipal :

Prend acte du rapport présenté qui peut être consulté en Mairie

Questions diverses - Informations

Orientation budgétaire :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le débat d'orientation budgétaire ne s'impose pas étant donné que le budget communal 2020 sera voté après les élections municipales car nous n'avons pas les montants suffisants précis pour établir les dotations et les recettes.

Nous aurons prochainement les comptes administratifs de la commune et le compte de gestion du percepteur.

Madame le Maire précise que les résultats de ces comptes font apparaître des excédents positifs.

Pour assurer la sécurité et les affaires courantes de la commune, des dépenses obligatoires de de l'école et des subventions ont été engagées et devront être inscrites et votées au budget 2020.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la réunion du 22 novembre concernant la circulation piétonne et le stationnement des véhicules rue des Tilleuls ainsi que la distribution d'une information afin d'alerter sur la sécurité des piétons et d'y apporter une vigilance particulière : Les arguments avancés par la municipalité ont été entendus et le problème semble provisoirement résolu en attendant qu'une étude approfondie soit menée avec la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Dans le cadre de la construction de la Maison médicale, opération gérée par Oise Habitat, les travaux débuteront au mois de mai prochain pour une durée de 14 mois.

Les travaux de la RD 200 sont reportés ainsi que l'abattage des peupliers au 2^{ème} semestre 2020. Tout sera fait pour préserver la commune du délestage de circulation dans les rues de Rieux.

Les crêtes boisées, les travaux devront commencer incessamment, le maître d'œuvre en VRD (Voirie, Réseaux Divers) organise une réunion de démarrage le 18 février prochain.

Des discussions sont en cours concernant la collecte des déchets ménagers. Il est envisagé de modifier le nombre de ramassage des déchets ménagers et de passer à une collecte tous les quinze jours.

L'opération « les Hauts de France propres » est organisée du vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 mars prochains, Madame la Directrice du groupe scolaire Jean Carette s'associe à cet événement mais seulement dans l'enceinte de l'école et aux abords, vu le jeune âge des enfants.

La circulation des poids lourds quai de l'Oise est préoccupante, des camions de plus de 3t5 circulent à des vitesses non adaptées à la configuration du site et les riverains sont inquiets. Une réflexion est lancée pour apporter une solution dans les meilleurs délais.

Mme le Maire rend compte des différents contentieux pour lesquels la commune a été saisie devant le tribunal administratif, et qui ont engagé des frais qui seront peut-être alourdis pour les besoins de la défense :

- Un administré conteste l'espace réservé qui a été mis en place dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur un terrain qu'il souhaitait construire, en limite de lotissement et au croisement de quatre rues qui manquent de places de stationnement et de visibilité. Ce terrain a été réservé pour créer un espace libre, arboré ou de parking.
- Un autre administré, dont le terrain a subi des coulées de boues en mai 2018, avant qu'il ne les détourne dans les rues de la commune, a demandé une double expertise pour faire reconnaître les responsabilités dans cette affaire. Cette action semble conduire à l'indemnisation des coûts engendrés ; la commune a demandé l'extension de l'expertise à la prise en considération de ses interventions et aides diverses pour enlèvement des boues et la protection de la propriété concernée.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 50.

<i>NOMS</i>	<i>SIGNATURES</i>	<i>NOMS</i>	<i>SIGNATURE</i>
Denise SCHROBILTGEN		Véronique DRIEU	
Gérard LEUK		Corinne FABLET	
Valérie LEBOYER		Jules LADOUCEUR	
Isabelle BERTRAND		Jean MADEC	
Marc MOUILLESEAUX		Anne PARIS	
Maryvonne BOUCHEZ		Isabelle REFFET	
Brigitte CARON		Eric VAN DE VALLE	
Silvano CASTELLARIN		Ghislaine VETTOR	
Grégory CHARLET			